

L'équipe ESG



Lou COPPERMANN

Analyste ESG

l.coppermann@amplegest.com



Stéphane CUAU

Responsable de la Politique ESG
s.cuau@amplegest.com



Maxime DURAND

Responsable de la notation ESG
m.durand@amplegest.com



Alexandre NEUVY

Directeur Gestion Discretionnaire
a.neuvy@amplegest.com



Abdoullah SARDI

Responsable de la notation ESG
a.sardi@amplegest.com

1 - NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE

Depuis 2017, Amplegest a choisi d'investir de façon responsable en prenant en compte les risques extra-financiers par le biais de l'intégration ESG dans tous ses fonds. Nous sommes en effet convaincus que les pratiques d'investissement socialement responsable (ISR) sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie. Et notre objectif est de financer l'économie réelle de manière résolument durable tout en soutenant et incitant les entreprises à de meilleures pratiques.

A ce titre, en intégrant pleinement des critères ESG dans leur gestion, les OPC de la gamme poursuivent plusieurs objectifs simultanés, cohérents avec la notion de double matérialité :

Prendre en compte les risques pouvant avoir une incidence négative sur la valeur financière de nos investissements :

Au sein des entreprises, les volets environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent représenter des risques qu'il est indispensable de quantifier afin de mieux les gérer au sein des portefeuilles. Ces risques sont d'autant plus importants que notre univers d'investissement est constitué majoritairement des pays de l'OCDE caractérisés par une forte médiatisation. Nos modèles propriétaires ou externes permettent d'identifier les risques par le biais de plusieurs éléments : exclusion de certaines valeurs par le biais de notre politique d'exclusion, identification des moins bonnes notes ESG par le biais de la notation et identification et prise en compte des controverses au sein de la note ESG globale...

Prendre en compte l'effet de nos investissements sur les critères E, S et G pour minimiser l'impact de nos portefeuilles :

- La prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité dans notre process d'analyse extra financière (exclusion, notation, prise en compte des controverses, trajectoire climatique, impact biodiversité, surperformance de deux indicateurs d'impact, analyse des PAI et part minimum d'investissement durable minimum au sens SFDR ...) nous conduit à éliminer les acteurs ayant un impact négatif environnemental, social et/ou de gouvernance trop élevé.

AMPLEGEST

- Grâce à la dimension « globale » de notre approche ESG, la prise en compte des critères extra-financiers nous permet d'identifier les acteurs ayant un impact environnemental, social et de gouvernance positif sur la société. En sélectionnant ces acteurs au travers de nos fonds, nous nous efforçons de les accompagner afin de soutenir leur démarche et ainsi amplifier les impacts positifs qui en découlent. Les fonds font état de mesures de suivi permettant d'apprécier la qualité Environnementale, Sociale et/ou de Gouvernance des émetteurs et ainsi de mettre en exergue les bons acteurs.

Au sein de leurs univers d'investissements respectifs, nos fonds ISR ont vocation à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en termes de critères ESG afin de minimiser les risques. Pour ce faire, Amplegest s'assure que les entreprises dans lesquelles elle investit font déjà preuve ou s'orientent de façon tangible vers les meilleures pratiques dans les domaines de l'Environnement, du Social ainsi que de la Gouvernance. Dans ce but, Amplegest a pour objectif d'investir dans les émetteurs les mieux positionnés sur les domaines suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Objectifs climatiques de l'entreprise : Emissions carbone, évolution récente et trajectoire. Gestion de l'eau : mesure de la consommation et objectifs long terme Gestion des déchets et politique de recyclage Politique Biodiversité	Respect des droits de l'homme et mise en place d'une politique de non discrimination Politique de ressources humaines, analyse du gender pay gap Hygiène et sécurité, politique vis-à-vis des fournisseurs	Analyse des droits de vote et des droits des actionnaires minoritaires, fonctionnement du conseil d'administration, participation des salariés au capital, niveau de rémunération des dirigeants, conventions réglementées, indexation de la rémunération variable des dirigeants sur des objectifs ESG

Afin de réaliser ces objectifs, Amplegest a développé une politique ESG ambitieuse par étape successive en se dotant d'outils propriétaires permettant de développer des intensités d'intégration ESG différentes. Au 30/06/2025, tous les fonds ouverts d'Amplegest sont article 8 ou 9 et utilisent peu ou prou quatre outils internes qui structurent leur analyse ESG autour **de 4 thèmes : la notation, les exclusions normatives & la durabilité, le climat et la biodiversité.**

• Identification des risques financiers

Nos outils d'analyse et d'intégration ESG (notation, exclusion, Climat et Biodiversité) sont régulièrement mis à jour afin d'appréhender au mieux les risques d'aujourd'hui et les défis de demain. Ils sont appliqués à tous les fonds.

• Exclusions des pratiques et secteurs controversés

Certains secteurs ou activités tels que le charbon, tout ou partie du secteur pétrole et gaz (selon le niveau d'engagement climatique des fonds), les armements controversés, sont exclus de toutes nos solutions d'investissement.

L'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

• L'incitation au changement par le dialogue

Notre analyse est par ailleurs complétée et/ou enrichie par un cinquième thème : notre politique d'Engagement qui s'exprime par le dialogue (discussions ou lettres) ainsi que par une politique de vote large, Amplegest votant à toutes les assemblées des positions individuelles détenues en portefeuille (sauf cas spécifiques).

Thèmes ESG	Thème 1 Notation ESG	Thème 2 Durabilité	Thème 3 Climat	Thème 4 Biodiversité
Outils ESG créés ou utilisés par Amplegest	GEST / Gest World / MSCI	Exclusion / GID / PAI	Celsius & Climate Var	BIO
Objets	Sélectivité / Amélioration de note pour construction des portefeuilles	Exclusion normatives, sectorielles et spécifiques Mesure de la durabilité, des principales incidences négatives et de la part d'investissement durable	Trajectoire climatique des investissements et des portefeuilles Impact financier potentiel du changement climatique sur la valorisation des entreprises et des portefeuilles	Exposition à la biodiversité
Thème 5 Engagement actionnarial : Vote & dialogue sociétés sur les quatre thèmes				

Une démarche évolutive

Conscient du caractère évolutif de l'ESG, nous avons fait le choix de développer une démarche dynamique et évolutive capable de :

- S'adapter aux évolutions à venir (flexibilité de nos modèles propriétaires GEST, GEST World, GID, Celsius et BIO) en captant l'évolution des entreprises dans le domaine ESG et en mesurant les progrès accomplis chaque année.
- Intégrer de nouvelles thématiques en fonction des discussions et sensibilités de nos clients
- Influencer les entreprises au travers d'un dialogue constructif lors de nos rencontres ou de nos correspondances.

2 – NOTRE OFFRE

Les processus de gestion des fonds s’adaptent pour tendre vers un investissement Socialement responsable.

Amplegest Pricing Power	Amplegest Pricing Power US	Amplegest Pricing Power World	Amplegest Digital Leaders	Amplegest Midcaps	Amplegest PME	Adara	Valeur Intrinsèque	Gamme NOVA
					-	-	-	-
Intégration ESG								
Exclusion								
Vote à la totalité des assemblées générales des sociétés en portefeuille								

3 – NOTRE MÉTHODOLOGIE

La grande hétérogénéité des univers d’investissement nous a conduit à retenir plusieurs approches de notation ESG. La proximité des sociétés européennes ainsi qu’un cadre réglementaire plus ou moins partagé nous a permis de construire un modèle propriétaire indépendant. Le reste du monde est évalué à l’aide de deux autres modèles : GEST World (modèle semi-propriétaire qui utilise des données du prestataire MSCI Research en les recombinaison) ainsi que le modèle de notation MSCI pour l’univers américain. Nous détaillons nos modèles.

Modèle GEST et GEST World

GEST

Notre modèle propriétaire GEST repose sur les 3 piliers principaux : Environnement, Social et Gouvernance et réunit plus d’une trentaine de critères. Notre démarche est construite sur la transparence et le dialogue.

- **Le pilier Environnement** repose sur l’analyse des opportunités et/ou risques environnementaux au travers de l’intensité carbone et de l’impact environnemental hors carbone c’est-à-dire l’utilisation de l’eau, le rejet de polluants de l’eau et de la terre, le rejet de polluants de l’air et l’utilisation de ressources naturelles.
- **Le pilier Social** étudie les opportunités et/ou risques sociaux selon l’attention portée aux salariés ainsi que la santé et la sécurité des salariés et le traitement des fournisseurs. Conformément aux valeurs de la société Amplegest, nous accordons une importance toute particulière au pilier social des entreprises dans lesquelles nous investissons.
- **Le pilier Gouvernance** examine les opportunités et/ou risques de gouvernance au sens de la rémunération des dirigeants, de l’indépendance des administrateurs, de l’indépendance du comité d’audit et du droit des actionnaires.

GEST World

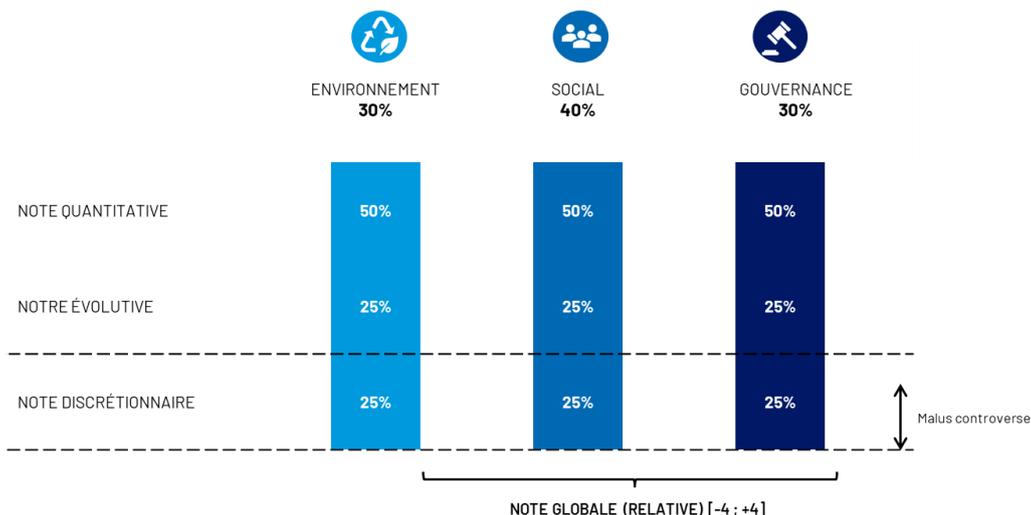
Le modèle GEST World, reposant sur les trois piliers principaux Environnement, Social et Gouvernance et réunissant 35 critères concernant les valeurs européennes et internationales. Notre démarche est construite sur la Transparence et le Dialogue. Ces critères rassemblent les thèmes suivants :

- **Le pilier Environnement** repose sur les risques environnementaux au travers du changement climatique, du capital naturel, de la pollution/déchets et des opportunités environnementales.
- **Le pilier Social** repose sur les risques sociaux au travers du capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.
- **Le pilier Gouvernance** repose sur le comportement (éthique des affaires et transparence fiscale) et la gouvernance de l'entreprise (propriété et contrôle, rémunération, comptabilité et conseil d'administration).

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, les modèles propriétaire GEST et GEST World définissent une note ESG comprise entre -4 et +4. Chaque pilier est composé de la façon suivante :

- **Une note quantitative** : les données des deux piliers Social et Gouvernance sont issues des rapports annuels des sociétés pour alimenter le modèle GEST. Pour les données du pilier Environnement, la société fait appel à un partenaire externe. Les données sont issues de MSCI pour le modèle GEST World.
- **Une note dynamique** : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative sur 3 ans.
- **Une note discrétionnaire** : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés, ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social (40%) est plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).



Modèle MSCI

Amplegest utilise le **"Weighted Average Key Issue Score"** de la méthodologie MSCI. Ce score est calculé à partir de la moyenne pondérée des scores des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI ajuste la pondération des trois piliers selon les secteurs en s'appuyant sur des éléments d'analyse de matérialité.

- **Score des Piliers Environnemental et Social (0-10) :**

Chaque entreprise est évaluée sur une sélection de deux à sept questions clés environnementales et sociales, choisies parmi un total de 27 questions clés. Le pilier environnemental comprend 13 questions clés et le pilier social en comprend 14.

Les questions environnementales et sociales pertinentes pour une entreprise sont sélectionnées en fonction de son exposition aux risques ESG potentiellement importants, déterminés par des facteurs spécifiques aux secteurs et aux marchés.

- **Score du Pilier de la Gouvernance (0-10) :**

Mesure les pratiques de gouvernance à travers 6 questions clés (cf. tableau 1), y compris la composition du conseil d'administration, les politiques de rémunération et les pratiques de transparence.

Utilise un modèle de notation basé sur des indicateurs clés de gouvernance.

La pondération des piliers est déterminée par MSCI en fonction de l'importance du pilier pour le secteur concerné. Le poids du pilier Gouvernance ne peut être inférieur à 33%, en revanche, les piliers environnementaux et sociaux peuvent avoir un poids inférieur à 20% si le pilier n'est pas considéré comme pertinent pour le secteur. Pour plus détail, veuillez-vous référer à la méthodologie MSCI (<https://support.msci.com/support/emea-esg-and-climate-labels/explanation-of-esg-pillar/04461552866>)

La note ESG MSCI peut exceptionnellement être ajustée d'un notch (Dans la limite de 10% du portefeuille en nombre de valeur) sur justification documentée par l'équipe ESG. A ces piliers est ajouté une note discrétionnaire, permettant d'intégrer un plus grand nombre de facteurs au sein d'un pilier. En ce qui concerne le pilier Gouvernance, l'évaluation prend également en compte l'alignement des émetteurs avec les principes du UN Global Compact. Sur ce dernier facteur, un malus d'un point est appliqué aux titres figurant sur la watch list définie par MSCI Research.

VOS INTERLOCUTEURS



Jean-François CASTELLANI

Associé, Directeur du Développement
Asset Management
Tél : 06 77 73 55 43
jf.castellani@amplegest.com



Xavier COQUEMA

Responsable distribution Internationale
Tél : 06 31 38 88 02
x.coquema@amplegest.com



Cédric MICHEL

Relations Investisseurs – Distribution France
Tél : 01 53 93 23 23
c.michel@amplegest.com



Paul RAOULX

Relations Investisseurs – Distribution France
Tél : 06 75 98 89 15
p.raoulx@amplegest.com



Thomas SOUSSAN

Relations Investisseurs Institutionnel – France
Tél : 07 86 72 90 74
t.soussan@amplegest.com

4 - NOTRE POLITIQUE DE VOTE

Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs. Les équipes de gestion Actions ont défini avec Proxinvest Glass Lewis (société de conseil aux investisseurs sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote) une politique de vote cohérente avec les critères ESG et ses valeurs. Depuis le 1er janvier 2020, nos équipes exercent leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPCVM dont elles assurent la gestion. L'objectif de la politique de vote est le suivant : influencer de manière positive les entreprises dans lesquelles Amplegest est investie dans l'intérêt de nos clients et des minoritaires ; cette initiative s'inscrit dans une démarche de progrès avec une vision de long terme.

En 2024, les équipes de gestion Actions ont voté à 214 assemblées générales, soit 97 % de l'encours sous gestion en Asset Management (les 3 % restants non votés sont dus à des contraintes techniques).

Ces assemblées ont donné lieu au vote de 3 622 résolutions.

- Dans 64,6% des cas, les gérants ont voté « oui » et dans 35,4%, ils ont voté « non ».
- Les résolutions relatives à la rémunération sont celles que nous avons le plus contestées (31% des votes « non »), suivies par celles relatives aux émissions et rachats de titres de capital (20,1% des votes « non »).

L'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.